

Niveau :	<b>MASTER</b>					Année
Domaine :	DROIT – ECONOMIE - GESTION					<b>M2</b>
Mention :	Monnaie, banque, finance, assurance					
Spécialité :	Banque Patrimoine Assurance					
Volume horaire étudiant :						
Parcours CPA	453,5 h	12 h			129,5h	<b>595 h</b>
Parcours CCPro	513 h	12 h			140h	<b>665 h</b>
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Tavaux pratiques	Cours intégrés	Temps d'études et de recherches + examens	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

**Contacts :**

Responsable de formation	Scolarité – Secrétariat pédagogique
Régis VABRES Professeur ☎ 03.80.39.53.73 <a href="mailto:regis.vabres@u-bourgogne.fr">regis.vabres@u-bourgogne.fr</a>  Xavier BRADLEY Maître de conférences ☎ 03.80.39.54.23 <a href="mailto:xavier.bradley@u-bourgogne.fr">xavier.bradley@u-bourgogne.fr</a>	Christine MEURIOT Pôle d'Economie et Gestion ☎ 03.80.39.54.31 - <a href="mailto:christine.meuriot@u-bourgogne.fr">christine.meuriot@u-bourgogne.fr</a>  Lucie BONOT (SEFCA) Maison de l'Université ☎ 03.80.39.36.19 - <a href="mailto:lucie.bonot@u-bourgogne.fr">lucie.bonot@u-bourgogne.fr</a>  Sylvie GILBERT (SEFCA) Maison de l'Université ☎ 03.80.39.51.89 - <a href="mailto:sylvie.gilbert@u-bourgogne.fr">sylvie.gilbert@u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement :	UFR Droit, Sciences Economique et Politique

**Objectifs de la formation et débouchés :**

## ■ Objectifs :

Ce diplôme a pour objectif de former des professionnels dans le domaine de la banque, du patrimoine et des assurances en prenant en compte la pluridisciplinarité de cette spécialité à la fois économique et juridique. Le Master d'économie, dans sa spécialité **Banque Patrimoine Assurance**, est une formation sur deux ans qui combine des connaissances en économie et en droit, dans le but de développer les potentiels d'analyse et de traitement des informations dans le domaine de la gestion patrimoniale et des relations avec la clientèle des professionnels. Il est géré par l'UFR de Droit, Sciences Economique et Politique. Sur la région Bourgogne Franche-Comté, cette formation répond à une demande de la profession bancaire pour des formations en alternance.

L'année de M2 offre deux parcours professionnels **en alternance**, l'un visant à développer les compétences des étudiants dans les métiers de conseil en gestion de patrimoine, **Parcours Conseiller Patrimonial Agence (CPA)**, et l'autre plus particulièrement dédié à acquérir les compétences nécessaires au conseil de la clientèle professionnelle, **Parcours Conseiller Clientèle de Professionnels (CCPro)**.

Les deux parcours conduisent donc à des métiers différents et il est important que les candidats au Master 2 prennent soin de s'interroger sur les spécificités des deux parcours.

A cet égard, il faut savoir que le parcours CPA implique de solides connaissances en droit et en fiscalité et vise principalement les étudiants diplômés d'un Master 1 Droit ou M 1 Banque Affaires Assurance ou M 1 AES ou éventuellement M1 Economie si le cursus suivi par l'étudiant comporte des matières relevant du droit privé (droit des sociétés, droit commercial, régimes matrimoniaux, successions ainsi que fiscalité des entreprises).

Le parcours CCPro comporte moins d'enseignements de droit et se focalise davantage sur l'analyse comptable et financière de l'entreprise. Le parcours CCPro est donc plus adapté pour les étudiants titulaires d'un M1 Economie ou d'un M1 Banque Patrimoine Assurance ou d'un M1 Finance voire M1 AES.

Au cours de cette seconde année, les enseignements universitaires seront complétés par des modules proposés par le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB) en vue de l'obtention de la certification « Conseiller Patrimonial Agence » ou de la certification « Conseiller Clientèle de Professionnels ».

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Le Master Banque Patrimoine Assurance permet aux étudiants de s'insérer dans le milieu bancaire et dans les réseaux de conseillers indépendants. Ils intègrent plus spécifiquement les métiers du réseau : conseil en gestion de patrimoine à destination d'une clientèle patrimoniale et conseil bancaire à destination d'une clientèle de professionnels (commerçants, artisans, professions libérales et entrepreneurs individuels). L'adaptabilité attendue des étudiants formés, jointe aux perspectives de renouvellement des cadres de banque devrait permettre une promotion rapide, tant dans les directions d'agences que dans les structures centrales et régionales.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Les enseignements permettent aux étudiants d'acquérir les outils nécessaires aux métiers de la banque, de l'assurance et de la gestion de patrimoine. Ces enseignements s'appuient sur les compétences des centres de formation et de recherche de l'Université de Bourgogne (UFR Droit, Sciences Economique et Politique, LEDI et CREDIMI), du CFPB (en M2 Pro) et sur le savoir-faire du SEFCA (Service Commun de Formation Continue et par Alternance) en ce qui concerne la gestion des formations en alternance.

■ **Compétences communes acquises à l'issue de l'année de formation:**

Etablir un diagnostic de la situation financière et patrimoniale d'une clientèle de particuliers et professionnels et présenter des préconisations :

- apprécier l'environnement juridique du client
- évaluer la situation économique, financière et fiscale
- déterminer les objectifs du client et évaluer les risques admissibles
- Apprécier les demandes de financement d'une clientèle de professionnels ou de PME pour une meilleure approche patrimoniale du chef d'entreprise.
- Concevoir et réaliser des modèles simples de finance et d'assurance et utiliser un progiciel de gestion de portefeuille
- Présentation et communication des résultats
- Aborder la relation client en prenant en compte les contraintes réglementaires en termes de gestion des risques (financiers, opérationnels...) et d'objectifs de rentabilité
- Réagir rapidement aux modifications réglementaires et aux changements économiques

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation en gestionnaire de patrimoine :**

- formaliser des préconisations : restructuration du patrimoine, proposition des investissements, modification de l'environnement juridique

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation en conseiller clientèle de professionnels :**

- formaliser des dossiers de financement : étude du risque, connaissance de l'environnement économique et juridique des professionnels et des PME, proposition de réponse adaptée aux besoins d'investissement

---

## Modalités d'accès à l'année de formation :

« Procédure :

Admission de plein droit des étudiants issus du M1 Mention Monnaie Banque Finance Assurance de l'Université de Bourgogne et du parcours BAA du M1 Droit des Affaires de l'Université de Bourgogne, sous réserve de bénéficier d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage avec une entreprise d'accueil.

Admission sur dossier puis entretien de candidats par la voie de la formation professionnelle continue ou étudiants issus d'un M1 d'un parcours Economie/Droit/Banque d'une autre Université ou d'étudiants issus d'une formation compatible intégrant des pré-requis en économie, droit, finance (Crédits ECTS validés) tout en respectant la capacité d'accueil totale.

Le M2 en alternance dans ses parcours Conseiller Patrimonial Agence (CPA) et Conseiller Clientèle de Professionnels (Copro) intègre une formation en entreprise, il est donc impératif que les candidats débutent leur mémoire d'alternance dès la rentrée.

Examen des dossiers : Le jury appréciera la qualité du dossier sur l'ensemble du parcours universitaire (homogénéité des résultats, mentions, ...) ainsi que l'expérience professionnelle acquise (emplois, alternance, stage ...).

L'examen des dossiers permettra de vérifier l'adéquation des résultats obtenus en M1 avec l'option choisie en M2 (CPA ou CCP) et l'obtention d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage avec une entreprise d'accueil

Pièces requises dans le dossier : CV, lettre de motivation, relevés de notes de chaque année universitaire depuis le baccalauréat inclus, justificatifs d'expériences professionnelles ».

---

## Organisation et descriptif des études :

La formation est organisée sur le principe de l'alternance. Les périodes d'enseignement alternent avec les périodes de mise en situation professionnelle.

**Parcours : Conseiller Patrimonial Agence (CPA)**

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

UE 1		CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Gestion bancaire et financière internationale</b>	Gestion Financière internationale	24,5h		24,5h		CT	3		3
	Gestion bancaire <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règles et conformité</li> <li>• Gestion du réseau</li> </ul>	28h		28h		CT	3		3
<b>TOTAL UE 1</b>		52,5h		52,5h	6		6		6
UE 2		CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Communication financière</b>	Money and Banking	16h		16h		CT	2		2
	Anglais en auto-formation								
	Veille Economique et Financière		12h	12h		CC		1	1
	Certification AMF					CT	1		1
<b>TOTAL UE 2</b>		16h	12h	28h	4		3	1	4
UE 3		CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Protection des biens et des personnes</b>	Principes généraux de l'assurance	10,5h		10,5h		CT	1		1
	Pratique : Assurance IARD, Entreprise, Personnes	17,5h		17,5h		CT	3		3
<b>TOTAL UE 3</b>		28h		28h	4		4		4
UE 4		CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Gestion patrimoniale</b>	Fiscalité	17,5h		17,5h		CT	3		3
	Droit patrimonial et études de cas	28h		28h		CT	4		4
	L'environnement Banque Privée et la Gestion de Patrimoine	10,5h		10,5h		CT	1		1
<b>TOTAL UE 4</b>		56h		56h	8		8		8
UE 5		CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Evaluation et ingénierie financière</b>	Transmission d'entreprise	21h		21h		CT	3		3
	Outils d'intéressement des dirigeants	7h		7h		CT	1		1
	Analyse technique des marchés financiers	10,5h		10,5h		CT	1		1
	Gestion de portefeuille et risques	24,5h		24,5h		CT	3		3
<b>TOTAL UE 5</b>		63h		63h	8		8		8
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>		215,5	12	227,5h	30				30

**Parcours : Conseiller Clientèle de Professionnels (CCPro)**

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

UE 1		CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Gestion bancaire et financière internationale</b>	Gestion Financière internationale	24,5h		24,5h		CT	3		3
	Gestion bancaire <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règles et conformité</li> <li>• Gestion du réseau</li> </ul>	28h		28h		CT	3		3
<b>TOTAL UE 1</b>		52,5h		52,5h	6		6		6
UE 2		CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Communication financière</b>	Money and Banking	16h		16h		CT	2		2
	Anglais en auto-formation								
	Veille Economique et Financière		12h	12h		CC		1	1
	Certification AMF					CT	1		1
<b>TOTAL UE 2</b>		16h	12h	28h	4		3	1	4
UE 3		CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Protection des biens et des personnes</b>	Principes généraux de l'assurance	10,5h		10,5h		CT	1		1
	Pratique : Assurance IARD, Entreprise, Personnes	17,5h		17,5h		CT	3		3
<b>TOTAL UE 3</b>		28h		28h	4		4		4
UE 4		CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Gestion et financement de l'entreprise</b>	Gestion de Trésorerie	14h		14h		CT	1		1
	Fiscalité	17,5h		17,5h		CT	3		3
	Marché et portefeuille obligataire	17,5h		17,5h		CT	3		3
	L'environnement Banque privée et la gestion de patrimoine	10,5h		10,5h		CT	1		1
<b>TOTAL UE 4</b>		59,5h		59,5h	8		8		8
UE 5		CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>Evaluation et ingénierie financière</b>	Transmission d'entreprise	21h		21h		CT	3		3
	Outils d'intéressement des dirigeants	7h		7h		CT	1		1
	Analyse technique des marchés financiers	10,5h		10,5h		CT	1		1
	Gestion de portefeuille et risques	24,5h		24,5h		CT	3		3
<b>TOTAL UE 5</b>		63h		63h	8		8		8
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>		219	12	231	30				30

**Parcours : Conseiller Patrimonial Agence (CPA)**
**M2 - Enseignements professionnels – CFPB  
(Centre de Formation de la Profession Bancaire)**

UE6	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Connaître ses clients	63			6	CT	6		6
UE7	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Identifier les situations patrimoniales	112			12	CT	12		12
UE8	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Valoriser son conseil	63			6	CT	6		6
UE 9					Type éval	coeff CT	Coeff CC	Total coef
Stage et mémoire de fin d'études				6	CC		6	6
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>	<b>238</b>			<b>30</b>		<b>24</b>	<b>6</b>	<b>30</b>

**Parcours : Conseiller Clientèle de Professionnels (CCPro)**
**M2 - Enseignements professionnels – CFPB  
(Centre de Formation de la Profession Bancaire)**

UE6	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Connaître ses clients	63		63	5	CT	5		5
UE7	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Les Besoins fondamentaux du professionnel	98		98	8	CT	8		8
UE8	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
Valoriser son conseil	63		63	5	CT	5		5
UE9	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	Coeff CT	Coeff CC	Total coef
L'approche patrimoniale du professionnel	70		70	6	CT	6		6
UE 10					Type éval	coeff CT	Coeff CC	Total coef
Stage et mémoire de fin d'études				6	CC		6	6
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>	<b>294</b>			<b>30</b>		<b>24</b>	<b>6</b>	<b>30</b>

- Conférences :

Associés aux cours universitaires, des conférences données par des intervenants professionnels seront ponctuellement proposées aux étudiants afin d'approfondir certains thèmes d'actualité.

Le CFPB proposera également aux étudiants des conférences effectuées par des représentants de la profession bancaire.

- Stage et mémoire de fin d'études :

Les périodes d'application en entreprise constituent le stage ; elles donneront lieu à la rédaction d'un rapport de stage. En outre, un mémoire de fin d'études sera élaboré par l'étudiant tout au long de l'année. Il portera sur une problématique définie conjointement par un responsable universitaire et le tuteur en entreprise. Le rapport de stage et le mémoire font l'objet d'une évaluation après soutenance.

## ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université [http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

### ● *Session d'examen : précisions :*

Pour chaque matière et Unité d'Enseignement (UE), une seule session d'examens est organisée à la fin de chaque semestre.

### ● *Modalités de contrôle des connaissances : précisions*

Certaines matières ou UE peuvent être évaluées par des travaux de synthèse donnant lieu à des dossiers réalisés soit individuellement soit en groupe, selon les modalités définies en début d'année par l'équipe pédagogique. Des examens « transversaux » peuvent être organisés entre plusieurs matières ; dans ce cas, la note unique est reportée dans chaque matière.

Dans le cadre de la Certification Patrimoniale Agence et de la Certification Clientèle de Professionnels, des contrôles peuvent être organisés sur un ou plusieurs modules composant une UE ; ils sont complétés par une épreuve transversale en fin d'année.

L'examen de la certification AMF est organisé par le CFPB.

### ● *Règles de validation et de capitalisation :*

#### Principes généraux :

**Compensation :** Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**Capitalisation :** Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20